



Responsabilité amie majeure sur amie mineure

Par **eug83480**, le **26/10/2011** à **23:02**

Bonjour, j'ai 20 ans et je souhaiterais avec une amie mineure âgée de 17 ans aller fêter Halloween en discothèque. Je suis déjà allé en discothèque avec elle, c'est une fille très sérieuse qui connaît les limites à connaître (alcool, garçon, etc...)
Cependant sa mère m'a prévenu que s'il arrivait quoi que ce soit à sa fille, elle porterait plainte contre moi.
De plus, ma pote m'a dit qu'elle ne dirait pas à sa mère qu'on ira en boîte.
Je sais très bien que cette jeune femme est mûre, consciente et qu'il n'y aura pas de souci.
Cependant, malheureusement on ne sait jamais ce que la vie peut nous réserver alors je préfère être prudente.
Suis-je réellement responsable aux yeux de la loi en cas de "pépins"?
Si je fais signer un contrat à ma copine stipulant qu'elle est consciente des différents risques encourus, suis-je tout de même responsable?
Enfin sa mère m'a traumatisé et j'aurais besoin de l'avis de tierces personnes.
Merci beaucoup.
Eugénie.

Par **corimaa**, le **27/10/2011** à **00:07**

Bonsoir, si la mère ne vous donne pas son accord et que vous vous substituez à son autorité parentale, elle peut effectivement porter plainte contre vous, mais vu qu'elle a 17 ans, ça ne devrait pas porter loin.
Inutile de faire signer quoi que ce soit à votre amie, elle est mineure et cela n'aurait aucune valeur.
Seule sa mère peut prendre la décision d'accepter que sa fille vous accompagne, et dans ce cas, vous ne pouvez pas être tenue responsable des bêtises que pourraient faire sa fille. Par contre, vous serez moralement responsable de votre amie, et il faudra honorer la confiance que sa mère mettrait en vous en laissant sortir sa fille avec vous.
Donc, pas d'alcool.

Par **eug83480**, le **27/10/2011** à **00:11**

Finalemt sa mère est au courant.rnElle est même ok pour qu'elle boive de l'alcool. Mais si elle boit trop, elle porte plainte contre moi.rnBien sur, je ne la laisserais pas faire mais je trouve ça un peu gonflé de me menacer moi de ça.

Par **corimaa**, le **27/10/2011** à **11:58**

Ce n'est pas à vous qu'elle doit faire des recommandations, mais A SA FILLE !!! Comment une mère responsable peut elle seulement accepter que sa fille puisse boire un peu d'alcool !
rnrnSi sa fille boit trop, ce n'est pas contre vous qu'elle pourra eventuellement porter plainte mais contre la discotheque qui aura servi de l'alcool à une mineure.